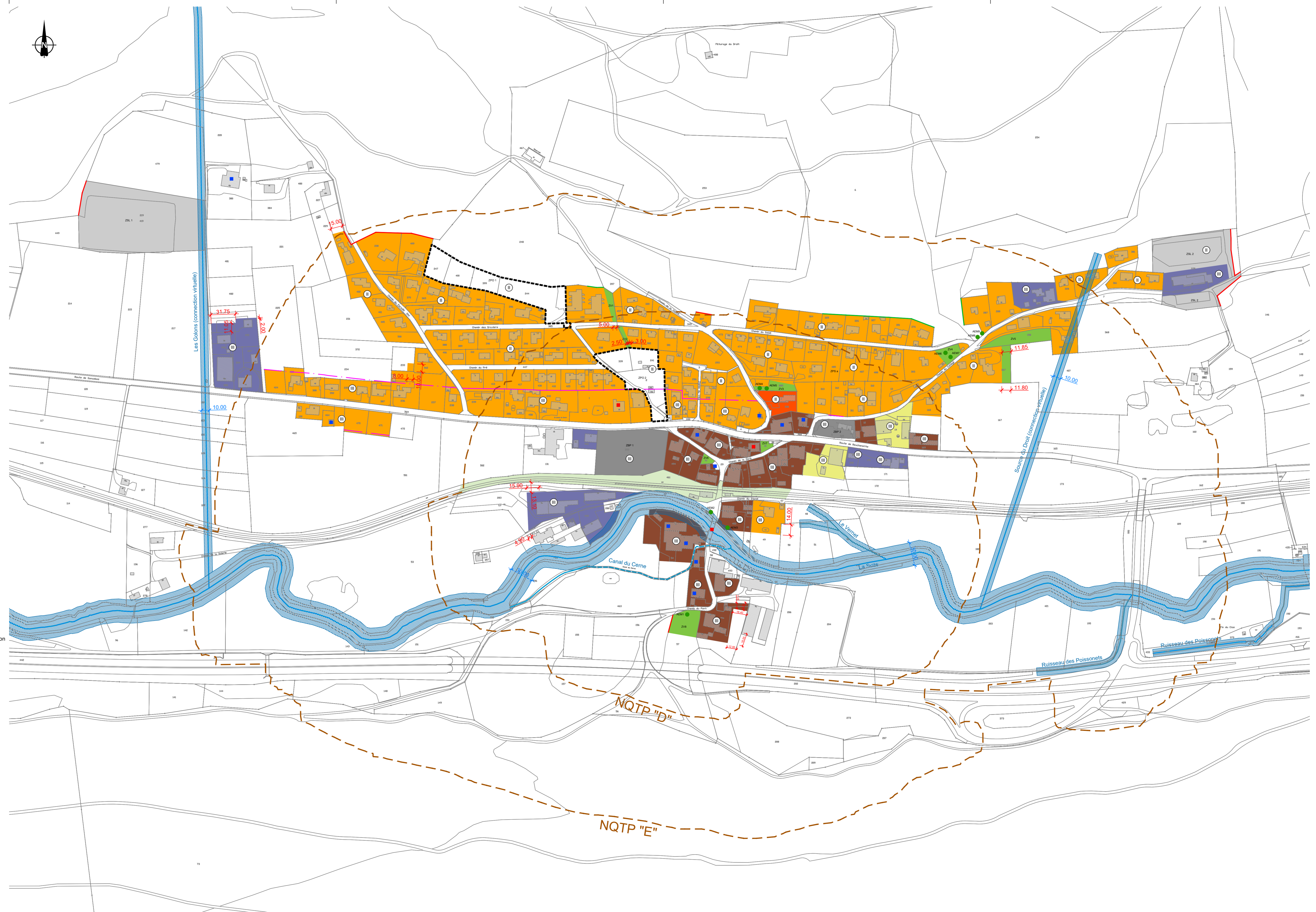
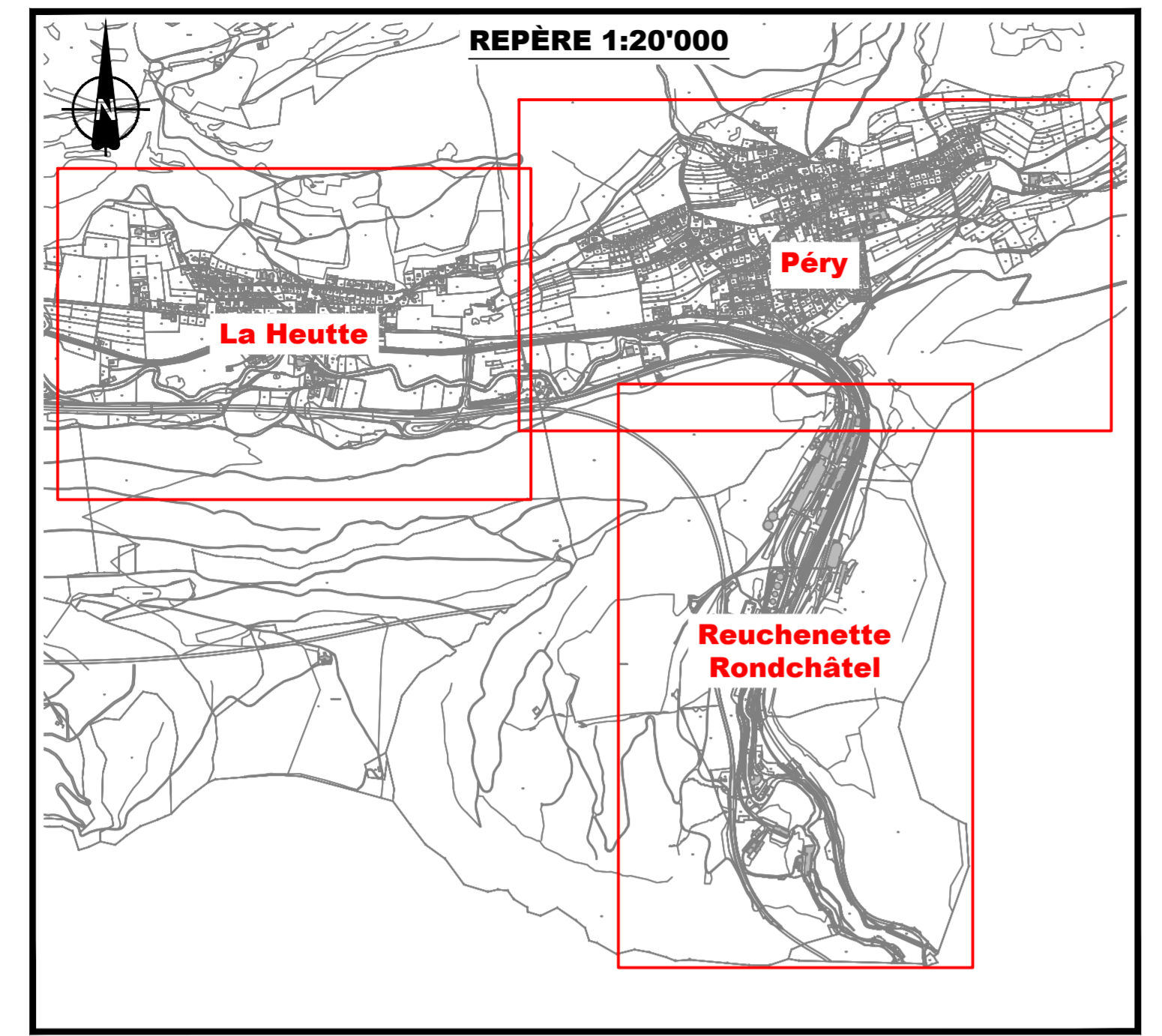


Plan d'Aménagement Local



Plan de Zones d'Affectation (PZA)
"La Heutte"
1:2'000

ATB SA Ingenieur-architecte - SIA USIC Promenade 22 - 2720 Tramelan Tél. 032 487 59 77 - Fax 032 487 67 65 tramelan@atb-sa.ch - www.atb-sa.ch	N° dossier 4531	N° plan 010 A
	Format 60 x 126 cm	
Date 16.08.2021	Projet IPP / MBa	Dessin es
		Contrôle MBa



LÉGENDE :

A TITRE PRESCRIPTIF

ZONES À BÂTIR

- C Zone Centre
- H2 Zone d'Habitation 2
- H3 Zone d'Habitation 3
- M2 Zone Mixte 2

AUTRES ZONES

- ZBP Zone affectée à des Besoins Publics
- ZSL Zone destinée aux installations de Sport et de Loisirs
- ZCF Zone destinée aux Constructions et installations sur le domaine Ferroviaire
- ZV Zone de Verdure
- ZF Zone de Ferme

PÉRIMÈTRES

- ZPO Zone à Planification Obligatoire ZPO
- II DS Degré de Sensibilité au bruit (art. 43 OPB)
- Profondeur de construction de DS III
- Espace Réservé aux Eaux

OBJETS CULTURELS/NATURELS

- AEM Arbre d'Essence Majeure
- Limite de forêt faisant foi selon art. 10 al. 2 LFo
- Limite de forêt (pâturage boisé) faisant foi selon art. 10 al. 2 LFo

À TITRE INDICATIF

- Cours d'eau à ciel ouvert
- Cours d'eau mis sous terre
- Monument historique apprécié digne de protection au Recensement Architectural
- Monument historique apprécié digne de conservation au Recensement Architectural
- NQTP Niveau de Qualité de la desserte par les Transports Publics
- Cadastre / RF / bâtiments existants (données non certifiées)

INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION (IRA)

Information et participation de la population (IPP, art. 58 LC)	du	
Examen préalable (EaP, art. 59 LC)	du	
Procédure d'opposition / Dépôt public (Po/Dp, art. 60 LC)	du	
Publication dans la Feuille Officielle d'avis du District (FOADC)	du	
Dépôt Public	du	
Opposition(s) vidée(s) :	-	
Opposition(s) non vidée(s) :	-	
Réserve(s) de droit :	-	
Approbation (art. 61 LC)	du	
Arrêté par le Conseil Municipal en date	du	
Adopté à l'unanimité par l'Assemblée Municipale	du	

Au nom de la Municipalité de PÉRY - LA HEUTTE :
Monsieur le Maire
Claude NUSSBAUMER

Le Président des Assemblées
Pierre-Michael KLEINER

Les indications ci-dessus sont certifiées exactes.
Péry - La Heutte, le

Le Secrétaire Municipal
Thierry EGGLER

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)
le

Limite de forêt faisant foi approuvée par l'Office des Forêts et des Dangers Naturels du Canton de Berne (OFDN)
Péry - Reuchenette - Rondchâtel : le 28.02.2013
La Heutte : le 01.03.2013